

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

**Brevet fédéral
de chef-fe poseur-euse de revêtements de sols**



Partenariat:



GROUPE ROMAND DES PARQUETEURS ET POSEURS DE SOLS

Au cours de leur formation, les chefs poseurs acquièrent **les compétences opérationnelles** leur permettant **d'organiser, de réaliser et de diriger** l'exécution correcte des travaux et d'assumer la représentation de l'entreprise envers d'autres acteurs du domaine de la construction.

Ils possèdent **les compétences d'encadrement** d'une équipe de collaborateurs.

Ils maîtrisent les processus placés sous leurs responsabilités sur les plans :

- **économiques**
- **légaux**
- **écologiques**
- **des techniques de construction**
- et des normes moyennant la prise en compte de **la sécurité au travail et de la protection de la santé**.

Ils attestent qu'ils sont au bénéfice **des compétences opérationnelles** requises au terme de leur formation lors de procédures de qualification (examens) organisées par l'association professionnelle responsable en vue de l'obtention du certificat de chef - fe d'équipe poseur - euse de revêtements de sols avec brevet fédéral.

Objectif	Obtenir le brevet fédéral de chef-fe poseur-euse de revêtements de sols
Conditions d'admission	<p>Avoir un CFC de poseur-euse de revêtements de sols, poseur-euse de parquets, de décorateur-trice d'intérieur ou un CFC jugé équivalent</p> <p>Avoir un CFC et pouvoir justifier par un ou des certificats de travail 3 ans au moins dans le domaine professionnel</p> <p>La période pendant laquelle se déroule la formation est prise en compte dans les conditions minimales requises aux examens</p> <p>Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers</p>
Certification	Brevet fédéral de chef-fe poseur-euse de revêtements de sols
Frais d'inscription	<p>Entreprise cotisante CPR¹ : CHF 8'760.00 Entreprise non-cotisante : CHF 10'510.00</p> <p>¹Les employés dont l'entreprise vaudoise cotise à la Contribution patronale pour la relève – CPR – de la Fédération vaudoise des entrepreneurs bénéficient d'une réduction aux coûts de formation pour le perfectionnement professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Sous réserve de modifications en fonction du nombre de participants</i>- <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs</i>- <i>Tout cours débuté est entièrement dû</i>- <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription</i>- <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée</i>- <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80% selon le règlement de l'école</i>- <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>- <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable</i>
Aide financière	Dès 2018, la Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Les participants se renseigneront auprès des administrations de leur canton de domicile. Les participants vaudois s'adresseront à l'Ecole de la construction
Durée	Plusieurs samedis + 2 semaines de pratique en hiver Formation sur 18 mois pour un total de 336 périodes
Dates	Se renseigner auprès de l'école
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page

Cours de perfectionnement, **BPRS**



Thèmes	Branches	Nbre
Travaux pratiques	Les participants appliquent selon dessins, différentes techniques de travail sur plusieurs supports avec différents composants ou matériaux. Type de maquettes : escalier tournant, cellule humide maquettes dalles PVC et maquettes parquets	80
Connaissances générales	<p>Etude de cas, présentations des plans et détails, présentation des résultats de l'étude, analyse des problèmes et des solutions, choix, ampleur et répartition des matériaux, planification du travail, moyens et personnel, exigences légales et normes, calculs préliminaires des prix</p> <p>Lire, dessiner, interpréter des plans, coupes et détails. Introduire dans le plan des répartitions de marchandises selon critères économiques, techniques et esthétiques.</p> <p>Etablir des plans de découpes. Commandes de marchandises. Planification du travail. Engagement des moyens de travail, rapport de travail</p> <p>Etablir des calculs préliminaires de prix. Calcul du prix de revient et du prix de vente. Calculs de la TVA, de l'escompte et du rabais. Etablissement d'offre</p> <p>Méthode de travail. Connaissances de base informatique. Bureautique. Correspondance. Base de communication interpersonnelle. Organisation d'entreprise et gestion du personnel. Droit (CO, CC, LP) contrats</p>	144
Dessin technique Sans CAO		
Disposition		
Calcul des prix		
Communication		
Connaissances des matériaux	<p>Laminés, revêtements élastiques</p> <p>Revêtements textiles</p> <p>Revêtement lièges</p> <p>Parquets</p> <p>(inclus : traitements de surfaces, méthodes de pose, domaines d'utilisation, caractéristiques techniques, domaines utilisation, pictogrammes)</p>	56
Connaissances professionnelles	Soins et nettoyages.	
Examens des supports	<p>Normes SIA 251,253, 753, Indications des fabricants, Directives des associations. Normes SN / européennes. Electrostatique, PV de contrôle,</p> <p>Colles, pré-enductions, masses d'égalisation, sous-couches, couches intermédiaires, chapes et supports, constructions portantes et dalles, isolations thermiques et phoniques, freins contre l'humidité, chauffage par le sol</p>	56
Sous construction, construction du sol		
<p><u>Total du nombre de périodes</u> <i>sous réserve de modifications</i> non compris : cours CFFE, PERCO et TOXIQUE</p>		336